

05 avr 1996 -17:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 5 avril 1996](#)

Adaptation de la loi sur les établissements psychiatriques en ce qui concerne la prise en charge des frais de thérapie accordés par les CPAS

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe